



Champs électromagnétiques : des eurodéputés proposent des mesures

21/02/2009 12:54

Gouverner par [Sabine Casalonga](#)

Les antennes-relais, les lignes électriques à haute tension et autres dispositifs émettant des champs électromagnétiques devraient être installés à une distance raisonnable des écoles et des établissements de santé, selon un rapport adopté par la commission Environnement du Parlement européen, jeudi 18 février.

Le rapport, réalisé à l'initiative de la commission Environnement face aux incertitudes persistantes sur les effets potentiels pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques, a été adopté à 43 voix pour et une contre.

Les eurodéputés appellent la Commission à informer davantage les citoyens sur cette question et réclament des mesures de prévention pour les habitants et les consommateurs, en supplément des limites d'exposition existantes pour les travailleurs.

Le vote de ce rapport aura lieu en session plénière du Parlement en mars.